

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026**

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 avril 2026 à 18h30, le Comité Syndical du SIRCO, légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean de Braye (45800), sous la Présidence de Monsieur Guy PIVAIN, doyen d'âge.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 18

Présents : 16

Représentés : 1

Nombre de votants : 17

Votes « Pour » : 17

Votes « Contre » : 0

Abstention : 0

**Présents** : Mme Florence BAROTH, Mme Célia BERGER, Mme Cathy MONTASSIER, M. Patrice ARGENTI, M. Cédric GOURIN, Mme Martine BERANGER, Mme Nathalie HAMEAU, Mme Anne LE BIHAN, M. Guy PIVAIN, M. Fabien RIVIERE DA SILVA, Mme Catherine PITOU, M. Hakim AZZOUZ, M. Thierry BEAUSOLEIL, M. Quentin JAHIER, M. Cédric QUATORZE, M. Jocelyn LANGER, M. Philippe RINGUET, Formant la majorité des membres en exercice

**Absente excusée et représentée** :

Mme Leïla PAROU

**Pouvoir** :

Mme Leïla PAROU a donné pouvoir à M. Guy PIVAIN

**Secrétaire de séance** : M. Quentin JAHIER

**N°2026/04-22-1 : ELECTION DU PRESIDENT**

*S'agissant de l'élection du Président du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, en application des dispositions de l'article L. 2122-8 du CGCT, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2, il appartient au doyen d'âge du conseil de présider la présente élection.*

Monsieur Guy PIVAIN en sa qualité de doyen de l'assemblée préside les opérations de vote relatives à l'élection du Président.

Il rappelle que, selon les dispositions des articles L. 5211-2 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le/la Président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun(e) candidat(e) n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le/la plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Monsieur Quentin JAHIER, en qualité de maire de la Chapelle Saint Mesmin, propose la candidature de Monsieur Thierry BEAUSOLEIL pour le poste de Président du SIRCO.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

LE COMITE SYNDICAL,

PAR :

Présents	16	Pouvoirs	1	Votants	17
Voix pour	17	Voix contre	0	Abstention	0

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**DECIDE** de proclamer Monsieur Thierry BEAUSOLEIL, Président du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective,

**AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 avril 2026, à Saint-Jean de Braye.

Pour ampliation certifiée conforme

Le Président du SIRCO,

M. Thierry BEAUSOLEIL



Le secrétaire de séance,

M. Quentin JAHIER

